

Décision

Générale

colonial

Décision n° 118 Décisions concernant les Ministères

n° 118

Ministère

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication

30 juillet 1960

Numéro JO

n° 2 du 29/02/1960

Date du numéro

29 février 1960

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité pour accident du travail de 64653 francs est accordée au nommé Abdillahi Ahmed, tourneur à la Centrale Electrique, victime d'un accident du travail. Le paiement de cette indemnité implique la renonciation par l'intéressé à tout recours civil ou contentieux, sauf aggravation médicalement constatée de l'incapacité permanente partielle de l'accident de travail. La dépense ci-dessus est imputable sur le Budget local de l'exercice 1960, chapitre 1 – 3 – 1.